

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mars 2015

Service instructeur

N° CP-2015-3-11-3

Service de l'Action Internationale et Transfrontalière et du Bilinguisme

Service consulté

**COOPERATION AVEC LE CERCLE DE YANFOLILA AU MALI - CONVENTION DE
FINANCEMENT 2015 AVEC L'IRCOD**

Résumé : Par décision en date du 18 décembre 2014, le Conseil Général a approuvé la poursuite du partenariat avec le Cercle de Yanfolila au Mali et les avenants n°3 à la convention cadre annuelle 2013 entre le Département du Haut-Rhin, le Cercle et l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) et la convention opérationnelle de partenariat 2013. Il vous est proposé d'adopter la convention de financement 2015 avec l'IRCOD, coordinateur de cette coopération permettant l'achèvement des opérations en cours, définissant les actions prévues en 2015 et fixant les modalités de versement des subventions départementales pour l'exercice 2015, qui s'élèveront à 40 000 € dont 33 500 € en fonctionnement et 6 500 € en investissement.

La Commission Permanente du 18 décembre 2014 s'est prononcée en faveur de la poursuite du partenariat entre le Département du Haut-Rhin et le Conseil de Cercle de Yanfolila au Mali, mené en coopération avec l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) et l'association AFDI68 et a autorisé la signature de l'avenant n°3 à la convention cadre annuelle 2013 entre le Département du Haut-Rhin, le Cercle de Yanfolila (Mali) et l'IRCOD et de l'avenant n°3 à la convention opérationnelle de partenariat 2013 qui en définissent le cadre pour l'exercice 2015.

Au vu des précisions financières fournies par nos partenaires maliens quant aux nouvelles actions mises en œuvre en 2015, la signature d'une convention de financement 2015 entre le Département du Haut-Rhin et l'IRCOD, coordinateur du programme, qui précise le montant et les modalités de versement de la subvention départementale pour l'année 2015, est nécessaire.

Il s'agit non seulement de permettre l'achèvement en 2015 de la construction de la retenue d'eau de Koflatié, prévue en 2013, mais également de réaliser les nouvelles actions dont vous trouverez le détail dans le budget prévisionnel, d'un montant global de 125 175,11 €, joint en annexe.

Les subventions départementales s'élèveront à 40 000 € dont 33 500 € en fonctionnement et 6 500 € en investissement et seront versées à l'IRCOD selon les modalités définies dans la convention de financement 2015 jointe au rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver l'octroi de subventions départementales au projet de coopération décentralisée et de développement mené avec et dans le Cercle de Yanfolila au Mali, au titre de l'exercice 2015, à hauteur de 40 000 €, selon les modalités stipulées dans la convention de financement 2015 jointe au présent rapport et de m'autoriser à verser ces montants à l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD), coordinateur de cette coopération, soit 33 500 € pour le fonctionnement et 6 500 € pour l'investissement.

L'incidence financière est prévue en fonctionnement sur le programme F714, imputation 65-048-6562-2687-114 pour un montant de 33 500 € et en investissement sur le programme F214, imputation 204-041-20422-2682-114 pour une somme de 6 500 €.

- d'approuver en conséquence la convention de financement 2015 précitée à intervenir avec l'Institut Régional de Coopération Développement (IRCOD) et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with the name 'BUTTNER' written in smaller letters below it.

Charles BUTTNER